

PÊCHE AU CAS PRATIQUE

...rendez-vous sur le terrain !!!



ASSOCIATION
RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE

JOURNÉE ORGANISÉE
AVEC :

Emilie Dupuy
Lucie Le Corguillé
CEN Auvergne



David Olagnol
SIGAL



📌 UNE PACP, C'EST QUOI ?

- Une visite sur le terrain ou une réunion destinée à faciliter les échanges d'expériences entre professionnels des milieux aquatiques et de l'eau : valorisez votre travail auprès d'un large réseau, TÉMOIGNEZ, PARTAGEZ !
- Retrouvez les PACP organisées sur notre [site internet](#) (programme à venir ou comptes-rendus des événements passés)

Jeudi 28 septembre 2023
à Anzat-Le-Luguet (63)

Milieux humides et eau potable : des enjeux communs !

Sur de nombreux territoires de têtes de bassin versant, l'essentiel de la ressource en eau potable est prélevé dans des sources de montagne. En lien avec les impacts du changement climatique, la tension sur la ressource avec de multiples usages est de plus en plus importante. De nombreux gestionnaires de réseau d'eau potable s'interrogent sur les possibilités d'optimiser et améliorer leur système de prélèvement et d'adduction. En parallèle, les gestionnaires de milieux aquatiques agissent pour la préservation et la restauration de milieux aquatiques fonctionnels et résilients pour le bien commun des territoires.

Sur le bassin versant de l'Alagnon, **le SIGAL, le CEN Auvergne et deux syndicats d'eau potable ont travaillé de concert pour la préservation de la ressource en eau, révélant tout l'intérêt de faire échanger ensemble des acteurs du grand cycle et du petit cycle de l'eau.**

Au travers de retours d'expérience en salle et sur le terrain, cette journée a pour objectifs de :

- Faire rencontrer les acteurs intervenant sur les milieux aquatiques et ceux intervenant dans la gestion de l'eau potable ;
- Connaître les spécificités et les cadres d'actions de chacun et échanger sur les complémentarités d'actions sur les territoires ;
- Développer une culture commune sur la préservation de l'eau ;
- Partager des premiers retours d'expérience illustrant cette complémentarité.



©CEN Auvergne

MATINÉE EN SALLE (salle polyvalente d'Anzat-le-Luguet)

Accueil à partir de 9h30

10h00 - Lien entre petit et grand cycles de l'eau : regards stratégiques de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Fany Chaillou, Chargée d'intervention spécialisée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

David Moreau, chargé d'intervention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Dans le domaine de la gestion et préservation de la ressource en eau, le petit cycle « domestique » et le grand cycle « naturel » sont deux mondes qui ont longtemps été séparés. Il y a pourtant en réalité une grande porosité entre les deux : rejet de l'eau dans le milieu, solutions fondées sur la nature et services rendus par les zones humides ... Il est donc aujourd'hui important d'aller vers une gestion intégrée de la ressource et une approche transversale permettant de décroiser les deux cycles.

10h20 - Cadre général de l'organisation de la production et distribution de l'eau potable sur les territoires : aspects administratifs, réglementaires, techniques et juridiques

*Emilie Solignac, hydrogéologue à la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE),
Département du Cantal*

La distribution de l'eau potable est une compétence obligatoire des communes. Avec la production, elle est en réalité assurée sur les territoires par une multitude d'acteurs. Quel est le cadre administratif et réglementaire ?

D'un point de vue technique, comment s'organise la mise en place de périmètres de protection autour des points de captage d'eau potable pour garantir leur protection, en particulier vis-à-vis des pollutions ponctuelles et accidentelles ? En complément, quelles sont les autres actions de prévention possible à mettre en œuvre à l'échelle de l'aire d'alimentation des captages ?

10h50 - Mobiliser les fonctions des zones humides situées dans ou proches des Aires d'Alimentation des Captages (AAC) pour préserver la ressource en eau en quantité et qualité

Claire Détruit et Catherine Neel, du CEREMA

Partage et mise en lumière d'éléments sur les relations entre la préservation / restauration des milieux humides et le maintien / soutien de la quantité d'eau. Il s'agira ici de :

- Revenir sur l'intérêt d'identifier les zones humides qui sont dans les AAC et de caractériser leurs fonctionnalités ;
- Présenter quelques exemples d'actions valorisant les milieux humides au niveau d'AAC ;
- Montrer comment la prise en compte des milieux humides peut s'intégrer dans un plan de gestion d'AAC.

11h20 - Retour d'expérience sur la suppression de captages abandonnés en zones humides

Sébastien Védrines, Directeur du Syndicat des eaux de la Grangeonne

En 2022, le syndicat des eaux de la Grangeonne a procédé au démantèlement de 8 captages d'eau anciens, abandonnés pour des raisons de qualité de la ressource, sur un de ses sites de production.

Auparavant, les drains et ouvrages laissés en place accélèrent le transfert de l'eau vers l'aval. Les travaux réalisés ont consisté en la suppression des systèmes de drains et des têtes de captage. Ils visaient à rétablir la diffusion naturelle de l'eau dans le sol. Cette diffusion dans le sous-sol réalimente une nappe d'eau située en profondeur, nappe dans laquelle est d'ailleurs implanté un forage qui est activé par le Syndicat des eaux de la Grangeonne quand nécessaire.

11h40 - Échange global

PAUSE MÉRIDIDIENNE

APRES-MIDI SUR LE TERRAIN

14h00 - Restructuration du réseau d'eau potable et restauration des zones humides des sources du Rayet

Fany Chaillou, Chargée d'intervention spécialisée à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Emmanuel Correia, Maire d'Anzat-le-Luguet

Julien Filiol, chargé d'exploitation au Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois

Emilie Dupuy, chargée de projets au CEN Auvergne

Le secteur des sources du Rayet sur la commune d'Anzat-le-Luguet (63) est au cœur de nombreux enjeux : richesses naturelles (zones humides et tourbières notamment), agricoles et production d'eau potable.

Sur ce site, le Syndicat des Eaux du Cézallier (SIAEP) est gestionnaire d'un important réseau d'eau potable qui dessert plus de 15 000 abonnés des communes du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire. Il prélève 80 % de ses volumes produits au niveau de sa principale ressource : 9 sources situées sur le secteur du Rayet à 1 300 m d'altitude.

D'importantes quantités d'eau étaient délestées au niveau de brise charge entre la zone de captage et les abonnés. Seuls 25 % des volumes prélevés en trop aux sources étaient restitués en tête de bassin.

Dans le cadre de la restructuration de son réseau d'adduction, le SIAEP du Cézallier s'est rapproché du SIGAL et du CEN Auvergne pour une meilleure prise en compte des zones humides de l'amont du réseau d'adduction en eau potable du syndicat, et de manière plus générale une meilleure prise en compte des enjeux liés aux zones humides et milieux aquatiques.

En parallèle, un travail de terrain et d'analyse de données a permis de mettre en évidence des enjeux plus globaux liés aux zones humides sur le secteur. Il s'agit notamment de zones humides qui ont subi diverses modifications de leur fonctionnement hydrographique suite à des travaux de drainage et de recalibrage du petit chevelu. Il a donc été convenu de travailler de manière concertée avec l'ensemble des acteurs locaux sur un projet de restauration de zones humides sur le secteur.

La visite de terrain permettra d'échanger d'une part avec le gestionnaire d'eau potable et, d'autre part, de revenir sur les travaux de restauration des milieux aquatiques réalisés (restitution des trop-pleins de captage le plus en amont possible, comblement de fossés et renaturation d'écoulements...).

Ces travaux ont été financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région AuRA et Agglo Pays d'Issoire.

16h00 - FIN DE JOURNÉE



visite limitée
à 50 personnes

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 22 SEPTEMBRE

compléter **CE** formulaire en ligne (ou taper : <https://cutt.ly/uwq1y3iU>)

évènement GRATUIT pour les adhérents de l'ARRA²

et les gestionnaires d'eau potable via le code promo transmis dans le mail d'invitation
payant pour les non-adhérents (100 euros) sous réserve des places disponibles

ACCUEIL À PARTIR DE 9H30 à la **salle communale d'Anzat-le-Luguet - 63420**

GPS 45.3328977489982, 3.0416197770895415

DÉBUT DES INTERVENTIONS À 10H00

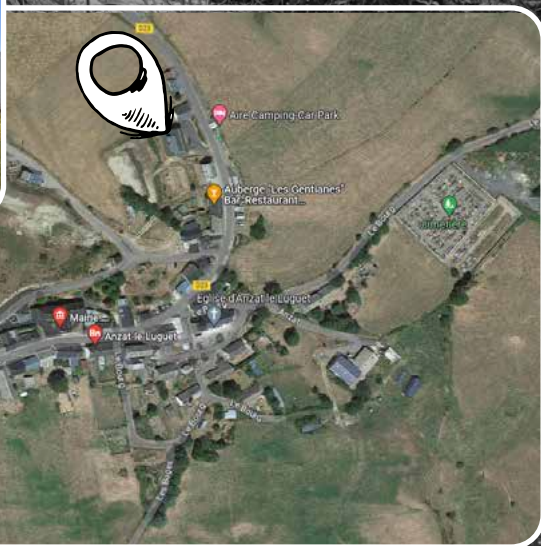
Matinée en salle

Repas : REPAS TIRÉ DU SAC

Après-midi sur le terrain (covoiturage organisé depuis la salle jusqu'au site, à 15 min)

GPS : 45.32091462331084, 3.031476640157958

FIN DE JOURNÉE À 16H00



PENSEZ A PRENDRE :

x bottes ou chaussures de terrain
x pique-nique



CONTACT

Evelyne Montagnon
Chargée de mission Auvergne
evelyne.montagnon@arraa.org

pour rejoindre et soutenir un réseau de + de 1500 professionnels
de la gestion des milieux aquatiques et de la biodiversité,

ADHÉREZ À L'ARRA²

www.arraa.org

avec le soutien technique et financier de :

